



COMMUNE DE PRÉVONLOUP

Préavis n° 04-2025 au Conseil général

Demande de prêt de CHF 30'000.00 sans intérêts en faveur du Rallye FVJC 2026 à Prévonloup

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

La Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes (FVJC) a pour objet de coordonner les jeunes forces campagnardes en unissant les Sociétés de Jeunesse vaudoises.

La FVJC est composée de quatre régions : Broye, Centre, Nord et Pied du Jura, chaque année sauf les années de cantonale, les régions organisent un giron avec des épreuves sportives et diverses animations.

Tous les 5 ans est organisée la cantonale qui regroupe toutes les régions.

S'ajoutent plusieurs événements cantonaux : le camp de ski, le concours théâtral (tous les deux ans), le rallye, le tir cantonal et les rencontres lors de l'année de cantonale.

La société de Jeunesse de Prévonloup et environs fait partie de la FVJC depuis 1996.

La société de jeunesse de Prévonloup et environs a déjà organisé dans le cadre de la FVJC les manifestations suivantes :

- Giron de la Broye en 2000
- Rallye FVJC en 2005
- Giron de la Broye en 2016 à Henniez (SHPTV en collaboration avec les jeunesses de Seigneux-Henniez, Trey et Villarzel).

Pour l'année 2026, la Jeunesse de Prévonloup et environs a eu l'immense plaisir d'être choisie pour l'organisation du Rallye FVJC 2026 (fête cantonale).

Le Rallye a lieu chaque année, le week-end du lundi de Pentecôte. Cette rencontre propose un programme varié incluant un rallye motorisé, un pédestre, et même une dictée le dimanche matin. Elle donne aux jeunesses l'opportunité de relever des défis diversifiés tout en explorant leur région et le canton de Vaud.

La société du Rallye FVJC 2026 à Prévonloup est composée d'une trentaine de membres issus principalement de la Jeunesse de Prévonloup et environs et complétée par quelques membres externes. Les anciens de la jeunesse sont aussi de la partie pour aider à la construction et à la gestion du caveau pendant la fête.

2. Historique et présentation du projet

Dans sa séance du 25 juin 2024, la municipalité a décidé d'apporter son soutien à la candidature de la société de jeunesse pour le Rallye FVJC 2026, convaincue que les membres dynamiques et motivés sauraient relever cet immense défi.

Après une campagne de candidature soutenue, les sociétés de jeunesse du canton ont lors de leur assemblée générale du 26 janvier 2025 attribué l'organisation du Rallye FVJC 2026 à la société de Prévonloup.

Cet événement est une belle vitrine pour notre commune et notre région. Nous encourageons d'ailleurs la population de Prévonloup à soutenir de son côté les organisateurs, que ce soit avant, pendant et après la manifestation, les tâches sont titanesques et ne manquent pas.

3. Descriptif du projet

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'accord du Conseil général pour l'octroi d'un prêt de CHF 30'000.00, sans intérêts, en faveur de la société du Rallye FVJC 2026 à Prévonloup, représenté par M. Maël OGAY, Président, destiné à financer les travaux préparatifs du Rallye FVJC 2026 qui aura lieu à Prévonloup du 20 au 24 mai 2026.

Le budget global de l'évènement estimé par les organisateurs est de CHF 600'000.00.

Le prêt est consenti, en principe, pour une durée de 12 mois, à compter de la délivrance de la somme demandée. Le remboursement aura lieu dans un délai d'un mois après la fin de la manifestation.

5. Conclusion

La Municipalité vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Prévonnoloup,

- vu le préavis municipal n° 04-2025,
- ouï le rapport de la commission ad-hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'octroyer un prêt sans intérêts d'un montant de CHF 30'000.00 à la société Rallye FVJC 2026 à Prévonnoloup.
- De financer ce prêt par la trésorerie courante et de porter ce montant au bilan jusqu'au remboursement.

Le Municipal responsable : Alain MICHEL

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Marie Rossier